



**DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION : CONDUCTEUR DE TAXI**

**SESSION : 2024**

**CERTIF INFO : 55518 - Répertoire Spécifique : RS5635**

**TITRE :**

Préparation au CCPCT, Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.

**PERSONNES CONCERNÉES :**

Candidats au CCPCT, futurs conducteurs de taxi.

- Pré requis :**
- \* Être titulaire du permis de conduire catégorie B, hors période probatoire.
  - \* Satisfaire au test de préselection du CFPET (en ligne)
  - \* Posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et du logiciel Zoom (gratuit) pour la partie formation à distance

**Informations préalables, les éléments suivants sont indispensables pour l'obtention de la carte professionnelle:**

- \* Satisfaire à la visite médicale "groupe lourd" Art R221-10 et 11 du code de la route
- \* Ne pas avoir de condamnation au bulletin N°2 du casier judiciaire

En cas de situation de handicap ou de besoin spécifique, merci de contacter notre référente au 02 45 34 09 75

**OBJECTIFS :**

Être en mesure d'obtenir le CCPCT ( Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi)

1. Obtenir la partie "admissibilité" du CCPCT (théorie)
2. Obtenir la partie "admission" du CCPCT (pratique) Attention, l'accès à la partie "admission" nécessite d'avoir obtenu la partie théorique de l'examen.

**DATES - LIEUX - PRIX :**

Dates : Selon les départements

TOTAL : 175 heures

dont : 140 heures en présentiel et 35 heures en formation à distance (synchrone)

Horaires : Du lundi au vendredi :

9h à 12 h30 et de 13h30 à 17h Soit 35 h/ semaine

Lieux de formation : Selon les départements

Cout de la formation : 2 905,00 € net de taxes. Le CFPET n'est pas assujetti à la TVA.

Tarif horaire : 16,60 €

## CONTENU DU STAGE :

### Réglementation : 42,0 heures

- \* Connaître et comprendre le contenu des textes régissant l'activité de conducteur de taxi :  
Le code des transports - Les décrets d'application
- \* Connaître l'environnement de l'activité et les activités concurrentielles :  
Les transports publics particuliers de personnes (VTC - Motos)
- \* Connaître et comprendre le contenu des textes régissant l'activité dans le département.

### Sécurité routière : 24,5 heures

- \* Connaître le code de la route, son application, son évolution.
- \* Comprendre le fonctionnement du permis à points.
- \* Être capable de remplir un constat à l'amiable.
- \* Connaître les attitudes à adopter en cas d'accident.

### Anglais : 7,0 heures

- \* Revoir les notions de base en Anglais :
- \* Être capable de compter, de lire l'heure
- \* Être capable de différencier les questions en "WH" (where, who, why, when)
- \* Être capable de reconnaître une phrase affirmative, négative, une question.
- \* Savoir identifier les mots clés dans un QCM

### Gestion : 45,5 heures

- \* Connaître les différentes formes juridiques des entreprises et leurs conséquences (Imposition, protection sociale)
- \* L'environnement des entreprises ( Les différents CFE - rôle et fonctionnement des CMA - CGA - les partenaires économiques - les juridictions compétentes)
- \* Fiscalité ( Imposition et déclarations fiscales - le principe de la TVA - les taxes liées à l'activité de taxi)
- \* Comptabilité ( Les produits, les charges, le compte de résultat, le bilan - les obligations comptables)
- \* Protection sociale ( Les cotisations sociales obligatoires - les différents statuts des conducteurs de taxi)

### Topographie et tarification : 21,0 heures

- \* Être capable de lire une carte routière et d'établir un itinéraire.
- \* Étude de la topographie du département et de ses principaux intérêts touristiques.
- \* Être capable de remplir des cartes et plans muets.
- \* Comprendre le principe de la tarification des taxis
- \* Être capable de calculer le prix d'une course ; exercices pratiques

### Contrôle des acquis : 21,0 heures

- \* Être capable de répondre à des questionnaires similaires aux questionnaires d'examen

### Conduite, repérage et utilisation des équipements spéciaux : 14,0 heures

- \* Être capable d'effectuer une course de taxi en établissant un itinéraire adapté et en utilisant les équipements spéciaux à bord du véhicule taxi-école.

Fait à Montlouis sur Loire le :  
15/11/23

Le dirigeant du CFPET  
Olivier CHRÉTIEN